

Conditions Générales d'achat

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales d'achat définissent les termes et conditions selon lesquels la société VALMONT France SAS confie au fournisseur la fourniture de biens et/ou de services.

Article 2 : Hiérarchie des normes

Par l'acceptation de la commande, le fournisseur qui ne s'est pas opposé par écrit, de manière expresse, aux présentes conditions générales d'achat s'engage à en respecter les clauses, y compris si ces dernières sont en tout ou partie contraire à ses conditions générales de vente.

Pour les thèmes pour lesquels le fournisseur et VALMONT France SAS n'ont pas trouvé d'accord écrit, ceux-ci s'en remettent aux dispositions contenues dans les documents suivants pris dans leur ordre de priorité décroissante :

- Cahier des charges de VALMONT France SAS ;
 - Condition Générales d'Achat de VALMONT France SAS ;
 - Ordre d'achat de VALMONT France SAS ;
 - Indications portées sur les devis, ou offre de prix du Fournisseur ;
 - Condition Générales de Ventes du fournisseur ;
- Tout début d'exécution du contrat emporte de plein droit acceptation des termes et conditions de l'ensemble des documents visés ci-avant.

Article 3 : Conformité des biens et/ou des services

Les biens et/ou les services doivent répondre en tous points aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur.

Par l'acceptation de la commande, le fournisseur reconnaît expressément avoir reçu communication de tous les documents et informations qui lui sont nécessaires pour apprécier la portée des engagements qu'il souscrit aux termes du contrat ainsi que les conditions d'exécution de celui-ci.

Le fournisseur s'engage à respecter strictement les règles de protection sociale des travailleurs édictées par l'Organisation Internationale du Travail ainsi que les dispositions de la Convention de New York relative aux droits de l'enfant.

Le fournisseur exécutera les prestations qui lui sont confiées dans les règles de l'art, et s'oblige à porter conseil à la société VALMONT France SAS dans le choix et la conception des biens et/ou des services achetés.

Toutes les normes AFNOR mentionnées dans les bons de commandes doivent être prises dans leur dernier indice en vigueur.

Le fournisseur autorise VALMONT France SAS, ses clients, et les autorités réglementaires à accéder aux sites du fournisseur à tout moment.

Le fournisseur devra être en mesure de fournir les documents requis dans le cadre de la loi Sapin II, en mettant à jour régulièrement la plateforme ACTRADIS.

Article 4 : Modification de la commande

La société VALMONT France SAS peut demander des modifications, à tout moment. Dans ce cas le prix peut être ajusté par le fournisseur pour tenir compte de la modification, sous réserve que celui-ci les justifie.

Article 5 : Livraison

A défaut d'indication contraire mentionnée sur le

bon de commande de la société VALMONT France SAS, toute livraison de biens et/ou de services est régie par l'Incoterm DDP ou Delivered Duty Paid (Rendu droits acquittés).

Les biens doivent être correctement et suffisamment emballés par le fournisseur, qui demeure responsable de la casse, des manquants, et des avaries survenues pendant le transport.

Sauf accord donné par la société VALMONT France SAS, les marchandises sont réputées emballage inclus perdus.

Les livraisons doivent être réalisées pendant les horaires d'ouverture mentionnés sur le bon de commande ; à défaut aucune indemnité ne sera due par la société VALMONT France SAS au titre des frais d'immobilisation du transporteur.

La livraison devra impérativement être accompagnée d'un bon de livraison mentionnant le numéro de la commande, les références, la date, la quantité, le poids brut, et le nombre de colis, ainsi que l'ensemble des requis qualité mentionnés sur le bon de commande.

Article 6 : Délais

La date fixée sur le bon de commande est impérative.

Le fournisseur souscrit à ce titre une obligation de résultat. Les délais ne pourront être étendus ou réduits que par avenant au contractuel.

En cas de retard de livraison, le fournisseur se verra appliquer une pénalité de 0.5% par jour de retard, avec un maximum de 12%, sans préjudice du droit de la société VALMONT France SAS de résilier la commande sans frais ni pénalité.

Les pénalités de retard seront appliquées sans mise en demeure préalable, par la simple survenance du terme.

Article 7 : Contrôles de la réception

Lors de la réception, la société VALMONT France SAS aura 72 heures pour informer le fournisseur des défauts apparents.

Pour les vices cachés, il sera fait application des dispositions légales.

Article 8 : Garanties

Le fournisseur garantit les produits pendant une période de deux années, à compter de la livraison, contre tout défaut de conception, de matière, de fabrication, ou de performance. En cas d'anomalie, le fournisseur remplacera les produits sous 10 jours ouvrés, et ce sans frais pour VALMONT France SAS.

Article 9 : Responsabilité

Le fournisseur s'oblige à indemniser la société VALMONT France SAS de tout dommage, matériel ou immatériel, direct ou indirect, du fait du défaut des biens et/ou services livrés, ou pour toute inexécution totale ou partielle du contrat de vente.

Article 10 : Assurance

Le fournisseur s'oblige à contacter une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle, pour des montants appropriés, permettant de couvrir les éventuels dommages causés à VALMONT France SAS du fait de biens et/ou services vendus à VALMONT France SAS.

Le fournisseur fournira à première demande de VALMONT France SAS les attestations d'assurance justifiant de la couverture des risques

correspondants. Ces attestations indiqueront le montant et l'étendue des garanties ainsi que leur période de validité.

Article 11 : Prix

Les prix sont fermes, non-révisables, et nets de tous droits, sauf disposition contraire convenue par écrit avec le fournisseur.

Ils sont exprimés en Euros.

Article 12 : Facturation et conditions de paiement

Les factures sont émises en deux exemplaires par le fournisseur après réception des biens et/ou des services.

Elles comportent impérativement le numéro de la commande, la description, la quantité des produits, les dates et références du bon de livraison, la référence VALMONT France SAS, le nombre de pièce, et éventuellement le poids.

VALMONT France SAS règle ses factures par virement bancaire à 45 jours fin de mois.

En cas de paiement anticipé, VALMONT France SAS bénéficie d'un taux d'escompte de 5%.

Article 13 : Transfert de propriété / Transfert des risques

Le transfert des risques et de propriété a lieu à la remise matérielle des produits à l'adresse indiquée par VALMONT France SAS, et après réception effective et conforme desdits produits, nonobstant toute clause de réserve de propriété mentionnée sur les documents du fournisseur.

Article 14 : Confidentialité / Droit de propriété intellectuelle

Les informations et documents techniques remis par la société VALMONT France SAS au fournisseur restent la propriété exclusive de VALMONT France SAS et doivent lui être restitués à tout moment sur simple demande.

De convention expresse, l'ensemble des études, projets, plans, devis, documents technique, logiciels, sont soumis au secret professionnel, et le fournisseur s'engage à ne pas les transmettre à des tiers, y compris après la fin du contrat, pendant une période minimale de quinze années.

Article 15 : Force majeure

Si la livraison des biens et/ou des services est retardée par la survenance d'un cas de Force Majeure, la commande pourra être suspendue pendant la durée dudit événement, d'un commun accord des parties.

La partie qui invoque un cas de Force Majeure doit avertir l'autre partie par écrit, dans un délai de trois jours ouvrés à compter de la réalisation du fait invoqué, en indiquant les nouvelles dates prévisibles de livraison.

Article 16 : Droit applicable / Clause attributive de juridiction

Les présentes conditions générales d'achats, et plus généralement les commandes opérées par la société VALMONT France SAS sont soumises au droit Français.

Tout litige portant sur la vente d'un bien et ou d'un service à la société VALMONT France SAS sera porté devant les tribunaux de Cusset (03), y compris en cas de référé ou de pluralité de défenseurs.

Révision du 08/09/2023